



Jeudi, le ministre de la Ville et du Logement a observé les pratiques modernes de la société La Boîte Immo, à Hyères, avant d'échanger longuement avec les professionnels et représentants de l'immobilier. PHOTOS A.D.B.

Le ministre du Logement à la relance du marché

HYÈRES

Au lendemain du vote du projet de loi très controversé « Relance Logement » au Sénat, Vincent Jeanbrun, le ministre de la Ville et du Logement, était en visite dans l'entreprise la Boîte Immo, où il a martelé la nécessité de simplifier les normes pour relancer l'investissement locatif.

C'est une loi attendue par les professionnels de l'immobilier et par les propriétaires. Le projet de loi « Relance Logement » dit « Dispositif Jeanbrun » - en écho au nom du ministre de la Ville et du Logement - a été adopté en première lecture par le Sénat mercredi. Objectif : relancer l'investissement locatif et créer 2 millions de logements d'ici 2030. Avant son passage devant l'Assemblée nationale en octobre, Vincent Jeanbrun est venu en discuter avec les professionnels du secteur, à Hyères, jeudi, dans les locaux de « la Boîte Immo ».

Il y a découvert les pratiques de cette entreprise technologique au service de 14 000 agences immobilière grâce à une plateforme logistiquée basée sur l'utilisation de l'intelligence artificielle. « Les outils d'IA sont nécessaires et très pertinents, car ça permet de gagner du temps, et surtout, ça opère une véritable révolution, qui limite le temps où un logement reste vacant », abonde Vincent Jeanbrun. Et ce-

la va dans le sens de son projet de loi, qui se veut être « un choc de simplification ».

« Figer les règles du jeu »

Une notion qui revient souvent à droite et qui ressemble parfois à une volonté de contourner les lois. Et d'éviter « que la grenouille argentée » ne vienne entraver des projets, a illustré le ministre au cours d'une table ronde organisée avec les professionnels dans la foulée de la visite. Derrière cette pique aux défenseurs de l'environnement, une disposition de la loi qui fait débat, surtout à gauche : celle qui vise à permettre au préfet de « figer les règles du jeu » pour éviter tout obstacle entre le début et la fin du projet. « Ce texte de loi est dérogatoire sur les procédures administratives. L'am-

« Un texte de loi dérogatoire sur les procédures administratives »

Vincent Jeanbrun, ministre du logement

bition environnementale est maintenue. C'est essentiel », s'est défendu Vincent Jeanbrun.

De manière plus large et toujours dans la même logique, le projet de loi, qui s'adresse d'abord aux 6 millions d'habitants des quartiers prioritaires, est conçu pour permettre un accès plus rapide au logement : abaissement du seuil minimal de travaux de 30 % à 20 %

du prix du logement pour les rénovations, avec un DPE minimum de D à atteindre (contre B auparavant) pour les 700 000 logements classés F et G, aide à la rénovation pour produire 125 000 logements sociaux par an, déduction des revenus locatifs d'une partie du prix d'achat pour les propriétaires ainsi que des charges liées à la location...

Le « comble du cynisme »

Cette annonce phare du projet a été très décriée lors des débats, car la disposition pourrait remettre des centaines de milliers de passoires thermiques sur le marché de la location, sous condition d'une promesse ou d'un engagement à faire les travaux... « Pendant que la France étouffe (...), Vincent Jeanbrun a trouvé sa priorité : sauver les bouilloires thermiques », accuse la Confédération nationale du logement (CNL) tandis que pour Greenpeace, c'est « le comble du cynisme » que de faire une pareille mesure en pleine canicule...

Autre principe défendu par le ministre, celui de la décentralisation, avec la création d'un nouvel outil : les Opérations d'intérêt local (OIL). Sur des périmètres établis par les maires et validés par les Préfets, la mise en conformité des documents d'urbanisme ne sera plus nécessaire.

Suffisant pour répondre aux problématiques varoises ? Notamment celles sur le logement des travailleurs, notion sur laquelle le ministre a été interrogé, et en particulier les saisonniers ? « Il faut une réponse spécifique », a-t-il répondu, évoquant « des résidences emploi, qui permettraient de réserver de façon périodique ». Adam Benhammouda

VAR

99 personnes obtiennent la nationalité française

Jeudi avait lieu, en préfecture du Var, une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté. Le préfet du Var a ainsi remis à 99 personnes ayant récemment acquis la nationalité française leur déclaration de nationalité ainsi que le livret du citoyen qui comprend la charte des droits et devoirs du citoyen français, la déclaration des droits de l'homme, des extraits de la constitution du 4 octobre 1958 et les paroles de la Marseillaise. Sur les 99 récipiendaires, 26 nationalités sont représentées, en provenance de quatre continents (Afrique, Amérique, Asie, Europe).

Le département placé en vigilance sécheresse

Compte tenu des fortes chaleurs de ces dernières semaines couplées à un déficit important de pluviométrie au mois de juin, les débits des cours d'eau du département du Var sont en baisse. Dans ce contexte, avec l'accroissement de population touristique et donc des prélèvements, le préfet du Var a placé, à partir du 1^{er} juillet, le département en vigilance sécheresse. Ce seuil de vigilance n'est pas, pour le moment, associé à des restrictions, mais a pour objectif de rappeler à chacun la nécessaire sobriété des usages et lutte contre les gaspillages de la ressource en eau.

ANNONCES LÉGALES

HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 74 annonceslegales@lamarseillaise.fr

COMMUNE DE SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME 1ère PARUTION

Par arrêté du 30 juin 2026, Mr le Maire de Sainte Anastasie sur Issole a ordonné l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la parcelle cadastrée OC 209 d'une superficie de 5252 m2 en Vue du renforcement de l'hébergement touristique sur le secteur Jausseran/Vidaresse.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du lundi 27 juillet 2026 au vendredi 28 août 2026 inclus aux heures habituelles d'ouverture de la mairie. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Sainte Anastasie sur Issole.

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront disponibles sur le site internet de la commune : www.sainte-anastasie-sur-issole.fr

Les contributions pourront être transmises via l'adresse mail suivante: enquetePublique@sainte-anastasie-sur-issole.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Sainte Anastasie sur Issole aux jours et heures suivants :

- le lundi 27 juillet 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (début de l'enquête),
- le mardi 04 août 2026 de 13h30 à 16h30,
- le mercredi 12 août 2026 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 20 août 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- le vendredi 28 août 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (fin de l'enquête)

L'avis d'enquête publique est consultable en mairie, sur tous les lieux habituels d'affichage, et sur le site internet de la commune.

Le Maire
Frédéric Toussaint
202615285

Vie des sociétés

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

OPEX SECURITE
SAS au capital de 2000 euros
Siège social : 38 BIS AVENUE DE L'EUROPE 13090 AIX EN PROVENCE
N° 833 506 660 RCS AIX EN PROVENCE

Le 04/05/2026, l'AGE de cette société ayant pour président Monsieur ANGE GRIMALDI demeurant 10 Rue de la Sarriette 83150 BANDOL a décidé de transférer le siège social au 65 CHEMIN DES DELPHINIUMS 83140 SIX FOURS LES PLAGES à compter de cette date. Radiation au RCS de AIX EN PROVENCE. Nouvelle immatriculation au RCS de TOULON.

202615285